

■ **Helix Time S.A.**, à Noiraigue, achat et vente de tous produits horlogers. (FOSC du 23.05.1995, p. 2891). La société dissoute de fait, n'a plus d'actif ni d'activité; par conséquent, elle est radiée d'office, conformément à l'article 89 ORC.

Journal no 1334 du 26.05.2003
(01014860 / CH-645.1.007.995-5)